



# Projet d'acceptabilité d'homologation continue

**PACR2004-42**

## Réévaluation de l'hypochlorite de sodium et de l'hypochlorite de calcium

Le présent document a pour but d'aviser les titulaires d'homologation, les responsables de la réglementation des pesticides et la population canadienne que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé la réévaluation de l'hypochlorite de sodium et de l'hypochlorite de calcium. L'ARLA a conclu que l'hypochlorite de sodium et l'hypochlorite de calcium sont admissibles à une homologation continue à la condition que les mesures d'atténuation proposées soient mises en œuvre. Des exigences additionnelles en matière de données ont été identifiées. Lors de la rédaction définitive de la décision de réévaluation, l'ARLA donnera des directives particulières aux titulaires d'homologation des produits à base d'hypochlorite de sodium ou d'hypochlorite de calcium afin de répondre à ces exigences.

Ce projet d'acceptabilité d'homologation continue (PACR) présente la justification concernant la décision réglementaire proposée pour l'hypochlorite de sodium et l'hypochlorite de calcium. L'ARLA acceptera les commentaires écrits concernant ce projet pendant les 45 jours suivant la date de parution du présent document. Veuillez faire parvenir tout commentaire à la coordonnatrice des publications à l'adresse sous-mentionnée.

*(also available in English)*

**Le 22 octobre 2004**

**Ce document est publié par la Division des nouvelles stratégies et des affaires réglementaires, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :**

**Coordonnatrice des publications  
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire  
Santé Canada  
I.A. 6605C  
2720, promenade Riverside  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K9**

**Internet : [pmra\\_publications@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra_publications@hc-sc.gc.ca)  
[www.pmra-arla.gc.ca](http://www.pmra-arla.gc.ca)  
Service de renseignements :  
1 800 267-6315 ou (613) 736-3799  
Télécopieur : (613) 736-3758**

ISBN : 0-662-78126-0 (0-662-78127-9)

Numéro de catalogue : H113-18/2004-42F (H113-18/2004-42F-PDF)

**© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2004**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

## Table des matières

1.0	Contexte .....	1
2.0	Réévaluation de l'hypochlorite de sodium et de l'hypochlorite de calcium .....	2
3.0	Décision de réévaluation proposée .....	3
4.0	Mesures réglementaires proposées .....	4
5.0	Exigences additionnelles en matière de données .....	5
6.0	Références .....	6
Annexe I	Produits à base d'hypochlorite de sodium homologués au Canada en date du 31 mars 2004 .....	7
Annexe II	Produits à base d'hypochlorite de calcium homologués au Canada en date du 31 mars 2004 .....	9

## 1.0 Contexte

L'ARLA procède à la réévaluation de tous les pesticides homologués avant le 31 décembre 1994, autant les matières actives que leurs préparations commerciales (PC), afin de s'assurer qu'ils sont toujours conformes aux normes selon les procédés scientifiques actuels. La directive d'homologation [DIR2001-03](#), *Programme de réévaluation de l'ARLA*, présente les activités relatives à ce processus de réévaluation ainsi que la structure du programme.

L'ARLA a réévalué l'hypochlorite de sodium et l'hypochlorite de calcium dans le cadre du Programme 1, tel que décrit dans la directive d'homologation DIR2001-03. Au cours de ce programme, l'ARLA se fie le plus possible aux examens effectués à l'étranger, généralement ceux publiés dans les documents de réhomologation intitulés *Reregistration Eligibility Decision* (RED) de la United States Environmental Protection Agency (EPA), pour procéder à l'évaluation de produits antiparasitaires utilisés au Canada. Afin d'être admissible au Programme 1, le produit doit faire l'objet d'un examen acceptable effectué à l'étranger qui satisfait aux trois conditions suivantes :

- il touche les principaux domaines scientifiques à la base des décisions réglementaires du Canada, c'est-à-dire la santé humaine et l'environnement;
- il porte sur la matière active et ses principaux types de préparations homologuées au Canada;
- il est pertinent aux utilisations homologuées au Canada.

À la lumière des résultats de l'examen effectué à l'étranger, l'ARLA proposera, dans le cadre du Programme 1, une décision d'homologation et des mesures d'atténuation appropriées aux utilisations d'une matière active au Canada.

L'EPA a réévalué l'hypochlorite de sodium et l'hypochlorite de calcium et a conclu, à la suite d'une évaluation de leurs risques sanitaires et environnementaux, qu'ils étaient admissibles à une réhomologation à la condition que certaines mesures d'atténuation des risques soient mises en place. Dans le cadre de sa réévaluation de l'hypochlorite de sodium et de l'hypochlorite de calcium, l'ARLA fonde ses conclusions sur le RED concernant l'hypochlorite de sodium et l'hypochlorite de calcium publié en 1992, compte tenu du profil d'emploi au Canada et des enjeux canadiens (p. ex. la Politique de gestion des substances toxiques [PGST]). On a également procédé à l'examen des données sur les caractéristiques chimiques des produits homologués au Canada.

## 2.0 Réévaluation de l'hypochlorite de sodium et de l'hypochlorite de calcium

Matière active :	hypochlorite de sodium	hypochlorite de calcium
Nom commun :	hypochlorite de sodium	hypochlorite de calcium
Nom chimique :		
IUPAC :	hypochlorite de sodium	hypochlorite de calcium
CAS :	acide hypochloreux, sel sodique	acide hypochloreux, sel calcique
Numéro CAS :	7681-52-9	7778-54-3

L'hypochlorite de sodium et l'hypochlorite de calcium ont été homologués au Canada pour la première fois en 1973. D'après les étiquettes courantes apposées sur les PC vendues au Canada, ils sont homologués pour utilisation :

### Hypochlorite de sodium

- dans la lessive;
- dans les piscines;
- dans les cuves thermales;
- comme traitement après la récolte de divers fruits et légumes;
- dans les laveurs d'air;
- dans les systèmes de fabrication de pâtes et papiers;
- dans les systèmes industriels de recirculation de l'eau;
- dans les fermes;
- dans l'équipement de traite;
- sur les surfaces non poreuses (comme les bidons à lait, les seaux et les surfaces métalliques);
- dans les installations de transformation des aliments et des boissons;
- comme agent de salubrité publique, de désinfection et de blanchiment;
- comme traitement de l'eau, des déchets et des eaux usées.

### Hypochlorite de calcium

- dans les piscines;
- dans les cuves thermales;
- comme traitement après la récolte de divers fruits et légumes;
- dans les tours de refroidissement par recirculation et les échangeurs thermiques;
- dans les systèmes ouverts de refroidissement de l'eau;
- dans le traitement des eaux usées.

Les produits homologués au Canada qui contiennent de l'hypochlorite de sodium et de l'hypochlorite de calcium sont énumérés aux annexes I et II. L'hypochlorite de sodium et l'hypochlorite de calcium entrent également dans la composition de produits pour piscines et cuves thermales devant figurer à l'annexe. Il n'est pas nécessaire qu'un produit inscrit à l'annexe soit homologué en vertu de l'article 5c) du *Règlement sur les produits antiparasitaires* (RPA), en autant que toutes les conditions indiquées à l'annexe II du Règlement soient satisfaites.

La comparaison des profils d'emploi américain et canadien est jugée adéquate pour rendre la décision de réévaluation proposée pour l'hypochlorite de sodium et l'hypochlorite de calcium. Les détails des évaluations menées par l'EPA sont présentés dans le RED sur l'hypochlorite de sodium et l'hypochlorite de calcium.

Au cours de l'examen de l'hypochlorite de sodium et de l'hypochlorite de calcium, l'ARLA a tenu compte de la PGST fédérale et s'est conformée à la directive d'homologation [DIR99-03](#). Elle a conclu que ce produit n'est pas une substance de la voie 1 de la PGST. Le concentré de qualité technique ne devrait pas contenir d'impureté à l'origine de préoccupations d'ordre toxicologique telles que celles identifiées dans la directive d'homologation [DIR98-04](#) ni l'une des substances de la voie 1 énumérées à l'annexe II de la directive d'homologation [DIR99-03](#).

### **3.0 Décision de réévaluation proposée**

Le document RED de l'EPA sur l'hypochlorite de sodium et l'hypochlorite de calcium touche les principaux domaines scientifiques à la base des décisions réglementaires du Canada, c'est-à-dire la santé humaine et l'environnement. Ce RED aborde également les utilisations de l'hypochlorite de sodium et de l'hypochlorite de calcium qui sont homologuées au Canada. Compte tenu du RED de l'EPA et du profil d'emploi au Canada, l'ARLA a déterminé que l'homologation continue de l'hypochlorite de sodium et de l'hypochlorite de calcium peut être maintenue à condition que les mesures d'atténuation proposées à la section 4.0 soient adoptées. Des exigences additionnelles en matière de données sont décrites à la section 5.0.

Il est important de noter que dans le cas des PC contenant plus d'une matière active en cours de réévaluation, le statut de leur homologation pourrait être modifié à la suite de la réévaluation des autres matières actives.

L'ARLA acceptera les commentaires écrits concernant ce projet pendant les 45 jours suivant la date de parution du présent document, afin que les intéressés aient la possibilité de donner leur avis sur la proposition de décision de réévaluation. Les titulaires d'homologation de produits à base d'hypochlorite de sodium et d'hypochlorite de calcium ne doivent pas soumettre de modifications aux étiquettes ni les données décrites à la section 5.0 durant la période de commentaires; ils seront informés par écrit des directives particulières concernant la modification des étiquettes et des exigences en matière de données une fois que la décision de réévaluation sera rendue.

## 4.0 Mesures réglementaires proposées

Compte tenu du RED de l'EPA et du profil d'emploi canadien, l'ARLA exige que l'étiquette des PC vendues au Canada comprenne les énoncés suivants afin de mieux protéger les travailleurs et l'environnement.

À la rubrique **MISES EN GARDE** :

- Produits de catégorie commerciale homologués comme agents d'assainissement appliqués à l'intérieur au moyen d'un pulvérisateur ou d'un nébulisateur :  
  
« Ne pas entrer dans les aires traitées dans les deux heures qui suivent la pulvérisation ou la nébulisation. »
- Produits de catégorie commerciale sous forme de solutions :  
  
« Porter des lunettes de protection ou un protecteur facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes lors de la manipulation de ce produit. »
- Tous les produits de catégorie commerciale, sauf ceux sous forme de solutions :  
  
« Porter des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes lors de la manipulation de ce produit. »
- Produits de catégorie domestique (en considérant que les quantités manipulées sont beaucoup moins élevées que dans le cas des produits de catégorie commerciale) :  
  
« Porter des gants de caoutchouc lors de la manipulation de ce produit. »

À la sous-rubrique **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX** de la rubrique **MISES EN GARDE** :

- Usage industriel :  
  
« **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX** : Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. »

Les utilisations de l'hypochlorite de sodium à titre de désinfectant n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation parce qu'elles sont réglementées en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues*, laquelle est administrée par la Direction des produits thérapeutiques de Santé Canada. Toutes les mentions concernant des utilisations comme désinfectant doivent être retirées des étiquettes des produits antiparasitaires et les titulaires d'homologation devraient communiquer avec la Direction des produits thérapeutiques concernant l'homologation de ces utilisations.

L'hypochlorite de sodium et l'hypochlorite de calcium peuvent être utilisés pour le traitement de l'eau ou des eaux usées. Cependant, mis à part l'expression « consultez votre distributeur pour obtenir des renseignements », aucune allégation n'est mentionnée sur les étiquettes des PC homologués actuellement. Ces utilisations ne peuvent donc pas faire partie de la réévaluation. L'ARLA mène actuellement des initiatives pour répondre aux lacunes dans l'étiquetage. Elle annoncera bientôt ces initiatives et les exigences qui devront être satisfaites par les titulaires d'homologation des produits touchés.

Les modifications à l'étiquette susmentionnées n'incluent pas toutes les exigences individuelles en matière d'étiquetage pour les PC comme les énoncés portant sur les premiers soins, l'élimination, les mises en garde et l'équipement de protection supplémentaire. Les renseignements supplémentaires figurant sur les étiquettes des produits homologués actuellement ne doivent pas être enlevés à moins qu'ils ne contredisent les modifications proposées.

Il faut présenter une demande de révision d'étiquette dans les 90 jours suivant la prise de décision relative à la réévaluation.

## **5.0 Exigences additionnelles en matière de données**

Les titulaires d'homologation de l'hypochlorite de sodium et de l'hypochlorite de calcium de qualité technique doivent présenter les données suivantes dans les 24 mois suivant la prise de décision relative à la réévaluation :

- toutes les données (ayant trait au profil d'emploi canadien) soumises à l'EPA à la suite de l'appel de données aux États-Unis en vue de la réhomologation dans ce pays, ainsi que les rapports connexes des évaluations de données (*Data Evaluation Report* ou DER) de l'EPA;
- toutes les données au sujet d'un engagement et d'un échéancier de traitement des exigences spécifiques au Canada qui ne sont pas couvertes par la présentation des données ci-dessus. Dans le cas de l'hypochlorite de sodium, ces exigences sont composées de toutes les données indiquées dans les tableaux de codes de données de l'ARLA (CODO) pour les catégories d'utilisation n<sup>os</sup> 2, 12, 15, 17, 19 et 29. Pour ce qui est de l'hypochlorite de calcium, ce sont celles des catégories d'utilisation n<sup>os</sup> 12, 17, 19 et 29. Les titulaires d'homologation doivent aborder les sections des tableaux de CODO suivantes :

- pour la MAQT : CODO 2 à 9 inclusivement;
- pour la PC : CODO 5 à 9 inclusivement.

Les données citées précédemment de même que des données supplémentaires peuvent être exigées plus tôt si l'on demande l'extension du profil d'emploi de l'hypochlorite de sodium et de l'hypochlorite de calcium.

L'ARLA mène actuellement des initiatives pour répondre aux lacunes dans l'étiquetage de certains types d'agents antimicrobiens, particulièrement concernant le mode d'emploi. Elle annoncera bientôt ces initiatives et les exigences qui devront être satisfaites par les titulaires d'homologation des produits touchés.

## 6.0 Références

Les documents publiés par l'ARLA, dont la DIR2001-03 et les tableaux des CODO, sont affichés dans le site Web à [www.pmra-arla.gc.ca](http://www.pmra-arla.gc.ca). On peut également obtenir ces documents en communiquant avec le Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire. En voici les coordonnées : téléphone au Canada 1 800 267-6315; téléphone à l'extérieur du Canada (613) 736-3799 (avec frais d'interurbain); télécopieur (613) 736-3798; courrier électronique [pmra\\_infoserv@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra_infoserv@hc-sc.gc.ca).

La Politique de gestion des substances toxiques du gouvernement fédéral est affichée dans le site Web d'Environnement Canada, à l'adresse [www.ec.gc.ca/toxics](http://www.ec.gc.ca/toxics).

Le RED sur l'hypochlorite de sodium et l'hypochlorite de calcium peut être consulté sur Internet à partir de la liste sur les produits chimiques (Chemical Status List) de l'Office of Pesticide Programs dans le site [www.epa.gov/pesticides/reregistration](http://www.epa.gov/pesticides/reregistration) (seulement en anglais).

## Annexe I      Produits à base d'hypochlorite de sodium homologués au Canada en date du 31 mars 2004

Nom du produit	Titulaire d'hom.	N° d'hom.	Code m.a.*	Garantie (%)	Catégorie
Lavo 12 Sodium Hypochlorite	Groupe Lavo Inc.	12419	HCS	10,8	Commerciale
Sodium Hypochlorite	Brenntag Canada Inc.	13731	HCS	10,8	Commerciale
Swish-Brite 12	Charlotte Products Ltd.	15692	HCS	10,8	Commerciale
CSW 20 Biocide	Drew Canada, Ashland Canada Corp.	17076	HCS	10,8	Commerciale
Premier 12 Chlorinating Liquid	Charette, R.E.M. Ltd.	17361	HCS	10,8	Commerciale
Guardsman-12 Sodium Hypochlorite	Univar Canada Ltd.	17363	HCS	10,8	Commerciale
Spectrus OX1205C	GE Betz Canada	17469	HCS	10,8	Commerciale
Unique-12 Sodium Hypochlorite	Produits Sanitaire Unique	18177	HCS	10,8	Commerciale
Formula MMD-3404 Industrial Liquid Microbicide	Nalco Canada Co.	18417	HCS	10,8	Commerciale
Flochem 12 Sodium Hypochlorite	Flochem Ltd.	21159	HCS	10,8	Commerciale
Javex-12 P/B Chlorinating Liquid	Colgate Palmolive Canada Inc.	21159	HCS	10,8	Commerciale
Chlore-12 Sodium Hypochlorite	Bel-O-Bleu	21217	HCS	10,8	Commerciale
2001 Sodium Hypochlorite	S & B Distributing	21520	HCS	10,8	Commerciale
JPC "12" Sodium Hypochlorite	Les produits industriels Jean-Paul Cote Inc.	21674	HCS	10,8	Commerciale
Unicoop Chlorinating Liquid	Bel-O-Bleu	22643	HCS	10,8	Commerciale
Old Dutch 12 Concentrated Bleach	Groupe Lavo Inc.	22749	HCS	10,8	Commerciale
Société coopérative agricole des Appalaches Sodium Hypochlorite	Bel-O-Bleu	23012	HCS	10,8	Commerciale
Waterloo Sodium Hypochlorite	Bel-O-Bleu	23497	HCS	10,8	Commerciale
Agclor 310	Decco Cerexagri Inc.	23722	HCS	10,8	Commerciale
Clor-12 Chlorinating Liquid	Glen Chemicals Ltd.	24387	HCS	10,8	Commerciale
Acti-Plus 2818 Stabilized Sodium Hypochlorite	Nalco Canada Co.	24610	HCS	8,34	Commerciale
Javel - 12 Sodium Hypochlorite	Groulx & Robertson	24655	HCS	10,8	Commerciale
Bulab 6044 Anti-microbial Agent Industrial	Buckman Labs of Canada Ltd.	24661	HCS	10,8	Commerciale
Advance 12A	Advance Chemicals Ltd.	24922	HCS	10,8	Commerciale
Busan 1125 Antimicrobial Agent	Buckman Labs of Canada Ltd.	24954	HCS	10,8	Commerciale
Javel-12 Sodium Hypochlorite	Javel-12 St-Césaire Inc.	25152	HCS	10,8	Commerciale
Eclipse 633 Microbicide	Buckman Labs of Canada Ltd.	25327	HCS	10,8	Commerciale
Stabrex ST90 Microorganism Control Chemical	Nalco Canada Co.	25478	HCS BRS	6,36 9,23	Commerciale
Atlantic-12 Sodium Hypochlorite	Atlantic Chemical & Aquatics Inc.	25506	HCS	10,8	Commerciale
Javex-12 P/B Sodium Hypochlorite	Colgate Palmolive Canada Inc.	25506	HCS	10,8	Commerciale
Stabrex ST95 Microorganism Control Chemical in Recirculating Water Systems	Nalco Canada Co.	25535	HCS BRS	6,36 9,23	Commerciale

Nom du produit	Titulaire d'hom.	N° d'hom.	Code m.a.*	Garantie (%)	Catégorie
Flochem-12 Sodium Hypochlorite	Flochem Ltd.	26126	HCS	10,8	Commerciale
Stabrex ST100 Microorganism Control Chemical Pulp & Paper Mills	Nalco Canada Co.	26145	HCS BRS	6,36 9,23	Commerciale
Nalco Stabrex ST30 Microorganism Control Chemical	Nalco Canada Co.	26204	HCS BRS	6,36 9,23	Commerciale
Dixichlor Max Sodium Hypochlorite Solution	DPC Industries Inc.	26675	HCS	12,5	Commerciale
Actichlor Chlorinating Liquid	Chem-Aqua, Division of/de NCH Canada Inc.	27035	HCS	10,8	Commerciale
Stabrom 910 Biocide	Albemarle Corporation	27155	HCS BRS	6,36 9,23	Commerciale
Algaecide - C	Klenzoid Co. Ltd.	27296	HCS	10,8	Commerciale
Sanerex 311 Stabilized Liquid Hypochlorite	Basic Packaging Industries Inc.	23276	HCS	10,8	Domestique
12% Liquid Sodium Hypochlorite	UBA Inc.	21271	HCS	10,8	Concentré de fabrication
Javex TA	Colgate Palmolive Canada Inc.	22709	HCS	10,8	Technique
Sodium Hypochlorite	Brenntag Canada Inc.	23344	HCS	10,8	Technique
20% w/v Sodium Hypochlorite	UBA Inc.	25136	HCS	16,0	Technique
Vertex CSS-12	Vertex Chemical Corporation	25486	HCS	12,5	Technique
Sodium Hypochlorite Solution	Olin Corp.	25619	HCS	15,0	Technique
Javex Sodium Hypochlorite Solution	Colgate Palmolive Canada Inc.	26206	HCS	15,0	Technique
Vertex CSS-16 Sodium Hypochlorite Technical	Vertex Chemical Corporation	26615	HCS	16,40	Technique
Lavo "12" Technical	Groupe Lavo Inc.	26684	HCS	10,8	Technique
Aquachlor Sodium Hypochlorite	Altivia Corporation	26838	HCS	14,5	Technique
Dixichlor Max Sodium Hypochlorite Solution Technical	DPC INDUSTRIES INC	26868	HCS	12,5	Technique
Lavo "20" Technical	Groupe Lavo Inc.	27344	HCS	16,2	Technique
Lavo "15.5" Technical	Groupe Lavo Inc.	27346	HCS	16,8	Technique
Sodium Hypochlorite 12% Technical	Groupe Lavo Inc.	27459	HCS	10,8	Technique

\* HCS = hypochlorite de sodium; BRS = bromure de sodium

## Annexe II Produits à base d'hypochlorite de calcium homologués au Canada en date du 31 mars 2004

Nom du produit	Titulaire d'hom.	N° d'hom.	Code m.a.*	Garantie (%)	Catégorie
Specialty CSW 2 Biocide	Drew Canada, Ashland Canada Corp.	18779	HCC	65	Commerciale
Jet-Chlor Concentrated Chlorinating Compound	Jet Inc.	20462	HCC	65	Commerciale
Pulsar Plus Dry Chlorinator Briquettes	Arch Chemicals Inc.	22468	HCC	65	Commerciale
Bio-Sanitizer Disinfecting Tablets	Norweco Inc.	23425	HCC	65	Commerciale
Accu-Tab White Calcium Hypochlorite Tablets	PPG Industries Inc.	24052	HCC	65	Commerciale
Pulsar Plus Super Chlorinator Shock	Arch Chemicals Inc.	22180	HCC	75	Domestique
HTH Extra Bactericide & Algaecide for Swimming Pools	Arch Chemicals Inc.	22181	HCC	75	Domestique
HTH Extra Super Shock for Swimming Pools	Arch Chemicals Inc.	23324	HCC	75	Domestique
HTH Kiddie Pool Sanitizer	Arch Chemicals Inc.	26144	HCC	75	Domestique
Repak Calcium Hypochlorite Granular	PPG Industries Inc.	18123	HCC	65	Technique
Sask-Chlor Calcium Hypochlorite 65%	ERCO Worldwide, a Division of Superior Plus Inc.	21924	HCC	65	Technique
Calcium Hypochlorite Granular 65	Arch Chemicals Inc.	21958	HCC	65	Technique
Calcium Hypochlorite Granular 70	Arch Chemicals Inc.	21959	HCC	70	Technique
Calcium Hypochlorite Tablets 65%	Arch Chemicals Inc.	22828	HCC	65	Technique
Calcium Hypochlorite Tablets 70%	Arch Chemicals Inc.	22829	HCC	70	Technique
Hi-Chlon Chlorinating Tablets	Nippon Soda Co. Ltd.	22831	HCC	70	Technique
Hi-Chlon Chlorinating Granules	Nippon Soda Co. Ltd.	22832	HCC	70	Technique
Hi-Chlon Chlorinating Granules	Nippon Soda Co. Ltd.	22833	HCC	65	Technique
Niclon 65% Tablets	Tosoh Corporation	22840	HCC	65	Technique
Niclon 65% Chlorinating Granules	Tosoh Corporation	22841	HCC	65	Technique
Niclon 70% Tablets	Tosoh Corporation	22842	HCC	70	Technique
Niclon 70% Chlorinating Granules	Tosoh Corporation	22843	HCC	70	Technique
Pittabs Calcium Hypochlorite 65% Tablets	PPG Industries Inc.	23256	HCC	65	Technique
Calcium Hypochlorite Granular 75%	Arch Chemicals Inc.	23258	HCC	75	Technique
Chlore Sani-Marc Chlorinating Granules	Sani-Marc Inc.	25243	HCC	65	Technique

\* HCC = hypochlorite de calcium